

Catholic League contre Ville de San Francisco : l'audience s'est tenue hier

Author : Rédaction RC

Categories : [Rapports Église/État ; Laïcité](#)

Date : 18 janvier 2009

L'audience du très important procès en appel que la **Catholic League** et deux catholiques de San Francisco ont intenté au Conseil des Superviseurs (ville et comté) de San Francisco, et que je vous ai signalé [ici](#) mardi dernier, s'est tenu

mercredi 16 décembre dans une salle d'audience archi-comble, tant l'enjeu de ce procès est considérable, et devant onze juges du Neuvième Circuit d'appel. L'avocat **Robert Muise**, du **Thomas More Law Center** représentait les plaignants. Commentant cette affaire, **Richard Thompson**, le président du **Thomas More Law Center**, a déclaré : « *Les militants homosexuel contrôlent entièrement le Conseil [des Superviseurs] de San Francisco, et ils n'ont cessé d'intensifier au cours des années passées leurs attaques anti-chrétiennes au point d'aboutir à*

une intolérance totalitaire contre les chrétiens. Une semaine après sa résolution anti-catholique, le Conseil a voté une autre résolution condamnant, cette fois, 25 000 adolescents évangéliques qui s'étaient réunis dans la ville pour exprimer leur opposition à l'avortement et au comportement homosexuel (...) Je veux féliciter la **Catholic League**, **Valerie Meehan** et **Richard**

Sinnenshein pour avoir pris cette courageuse position afin de mettre un terme à l'hostilité de San Francisco envers les chrétiens. »

Dans sa plaidoirie, l'avocat des parties civiles **Robert Muise** a exposé à la cour que la résolution du Conseil était une condamnation manifeste des croyances religieuses et que de même que

la Constitution interdit au gouvernement de soutenir une quelconque religion particulière, elle lui interdit aussi de manifester de l'hostilité contre toute religion.

Le juge **Andrew Kleinfeld** a dit partager le point de vue de l'avocat : la résolution est selon lui anti-catholique et a pour objet de réprimer le catholicisme. Faisant référence à un arrêt de la Cour suprême condamnant l'ingérence excessive du gouvernement, il a déclaré : « *Y a-t-il une plus grande ingérence que de demander à un cardinal de défier le Vatican ?* ». Mais il semble que les dix autres juges opinent plutôt du côté de la résolution du Conseil.

Attendons le jugement final sans trop d'optimisme comme je l'ai déjà écrit.